



**CÉAS de la Mayenne**  
Centre d'étude et d'action sociale

6 rue de la Providence  
53000 Laval  
Tél. 02 43 66 94 34  
Fax : 02 43 02 98 70  
Mél. ceas53@wanadoo.fr  
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par  
messagerie électronique aux seuls  
adhérents du CÉAS.

**Contributeurs pour ce numéro :**  
Claude Guioullier,  
Nathalie Houdayer.

Vendredi 24 mai 2013

N° 503



## Politiques publiques

# La procédure des appels à projets entraîne une concurrence exacerbée entre associations

Consécutives à la loi Hôpital, patients, santé et territoires (HPST) du 21 juillet 2009, la procédure des appels à projets donne l'initiative aux décideurs – notamment les Agences régionales de santé (ARS) et Conseils généraux – lesquels définissent les besoins, à charge pour les associations d'y répondre en se conformant aux cahiers des charges. Auparavant, c'était plus les acteurs de terrain qui, repérant des besoins non satisfaits, se proposaient d'y répondre en sollicitant des financements publics...

Le 3 avril 2013, l'Uriopss<sup>(1)</sup> des Pays de la Loire a adressé une « lettre ouverte » à l'ensemble des financeurs sur les conséquences de cette nouvelle procédure. L'Uriopss constate que la mise en concurrence et la perte d'initiative des associations, qu'elle avait redoutées dès 2009, ont aujourd'hui « des impacts réels en région ».

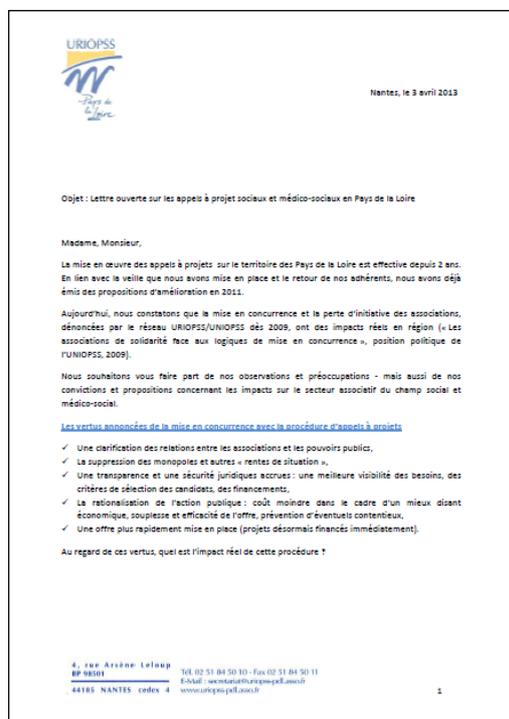
Selon l'Uriopss, « la procédure d'appels à projets induit une injonction paradoxale : elle amène des partenaires à entrer en concurrence » alors qu'ils sont invités à coopérer et que les professionnels sont amenés à collaborer davantage à travers leurs accompagnements. La mise en concurrence, selon l'Uriopss, peut même amener à la disparition d'acteurs dans un territoire et, par là-même, « à la disparition d'une expertise historique ». Tout comme la mise en concurrence peut entraîner une concentration d'acteurs en cas de sélection d'un acteur extérieur au territoire.

L'Uriopss considère également que les appels à projets tendent à placer les associations comme des « prestataires » de services, ce qui remet en question leur rôle de partenaires de l'action sociale. L'Uriopss ajoute que la mise en concurrence fragilise les « petites » associations et, d'une façon générale, déstabilise l'organisation interne des associations.

Et surtout, l'Uriopss regrette que les appels à projets amputent les associations de leurs capacités d'initiative et d'innovation, mettent en péril l'intérêt général et risquent d'aboutir à une « marchandisation » du social. Enfin, l'Uriopss dresse le constat que la mise en œuvre des appels à projets manque globalement de transparence.

La procédure s'avère être bien plus qu'une nouvelle procédure technique : « Elle est avant tout le reflet d'une politique de mise en concurrence exacerbée des acteurs »...

Dans un article mis en ligne le 16 mai 2013 sur [www.tsa-quotidien.fr/](http://www.tsa-quotidien.fr/) (« Les associations remontées contre les appels à projets »), Noël Bouttier précise que la « lettre ouverte » de l'Uriopss a déjà suscité des réactions. Ainsi, le préfet de région a estimé que « cette procédure d'appel à projets n'est pas l'unique modalité régissant les rapports entre l'État et les associations ». De façon surprenante, ajoute Noël Bouttier, l'ARS, qui a lancé au moins la moitié des appels à projets, a fait savoir qu'elle ne répondrait pas officiellement.



[www.uriopss-pdl.asso.fr/](http://www.uriopss-pdl.asso.fr/), rubriques « Espace presse », « Communiqués de presse », « Communiqué de presse Uriopss Pays de la Loire – Interpellation appel à projets », document du 21/05/2013.

(1) – Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux.



# Vie associative

## www.ceas53.org/ : le site Internet du CÉAS

**Des hommes et des dieux**, film français (2010) de Xavier Beauvois. France 3 a diffusé le film le jeudi 23 mai. À cette occasion, on peut relire la présentation du film, Grand Prix du Festival de Cannes 2010, que Michel Ferron a rédigée en octobre 2010 : « Raisons et limites d'un exceptionnel consensus – *Des hommes et des dieux*, de Xavier Beauvois ».

[Lire l'article...](#)

« **CÉASement vôtre !** ». Nous avons récemment mis en ligne :

Quand Luc Ferry veut jouer dans la cour des grands penseurs (13 mai 2013).

Service civique : rien ne sert de proposer, il faut raison garder (21 mai 2013).

[Accéder aux articles...](#)



## À découvrir

### Le Mémorial des déportés à Mayenne : lieu de mémoire vers la citoyenneté



Le Mémorial des Déportés de la Mayenne rend hommage aux Déportés du département de la Mayenne, envoyés en camp de concentration ou d'extermination. Ce site de visite, unique dans le grand Ouest, est un lieu de mémoire mais aussi un lieu de partage, d'expression artistique, d'information et de vigilance. Objets ramenés des camps, expositions, mur des noms sont dévoilés dans une atmosphère toute particulière.

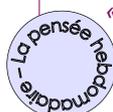
Un nouvel espace, l'Espace Vigilance, a ouvert ses portes fin avril 2013 au Mémorial. Dans cette nouvelle salle sont mises en place des animations ponctuelles. Actuellement, le Mémorial accueille un grand jeu de l'oie (jusqu'à fin juin) et une exposition temporaire (jusqu'à fin août) sur le thème de la citoyenneté.

#### Toutes les informations pratiques :

- Le Mémorial des Déportés de la Mayenne est ouvert d'avril à août (haute saison), les mardi, jeudi, vendredi et samedi, et le premier dimanche de chaque mois, de 14 h à 18 h ; de septembre à mars (basse saison), les jeudi, vendredi et samedi, et le premier dimanche de chaque mois, de 14 h à 17 h 30. Fermeture les jours fériés.
- Tarifs : 4 euros pour les adultes ; 2 euros pour les 12 à 18 ans, les demandeurs d'emploi ou étudiants ; gratuité pour les moins de 12 ans (tarifs spécifiques pour les groupes et scolaires).
- Accès au site : Mémorial des Déportés de la Mayenne, 23 rue Ambroise-de-Loré, à Mayenne.
- Tél. 02 43 08 87 35 / Mél. [apmd53@yahoo.fr](mailto:apmd53@yahoo.fr)



<http://www.memorial-des-deportes-mayenne.fr/>



« On confond l'information et la connaissance. Ce n'est pas parce que nous avons accès à davantage de données que nous étendons forcément notre savoir, et donc la transparence dans la société. La massification de l'information accentue un biais naturel de l'esprit humain (...) : le biais de confirmation. Nous avons une idée préconçue et cherchons des informations pour l'étayer. Cette pente naturelle est déterminante dans les processus qui pérennisent les croyances. Aujourd'hui, le déluge d'informations accroît la possibilité pour chacun d'agencer et de scénariser, de façon paranoïde, l'actualité politique, sociale ou scientifique, dans le but de confirmer une idée préalable ; par exemple, la corruption du monde politique. Internet ne change pas notre façon de penser : il réveille l'homme préhistorique qui sommeille en chacun de nous ! »

Gérald Bronner, sociologue (propos recueillis par Claire Chartier), « La transparence est un mal citoyen », *L'Express* du 24 avril 2013.